Où en sommes-nous?

En mars 2009, la municipalité de Saint-Pacôme en collaboration avec le comité de développement consultait la

En 2010, le plus gros enjeu de la municipalité (et aussi de la MRC) c'est l'enjeu démographique de par le vieillissement de la population et le départ d'une part importante des jeunes mais également, par l'intégration des nouveaux arrivants et des jeunes familles.

population de Saint-Pacôme avec un forum où l'on montrait la situation globale de la municipalité.

Malgré tous les efforts réalisés depuis plusieurs années, il y a eu une diminution de la population mais qui semble diminuer d'intensité. La plus belle preuve c'est le maintien du nombre d'élèves de 106 à 108 depuis 2004 à l'école primaire. Depuis 2004 le nombre de naissance est passé de 13 à 20 en 2008. Le revenu médian des ménages de Saint-Pacôme étaient de 53,807 en 2006 soit 4% de la MRC de Kamouraska. En 1996 l'indice de développement de la municipalité était de -2.72, en 2001 de +0.37 et en 2006 il était de +1.21. Nous pouvons espérer qu'avec l'arrivée du développement de la zone industrielle nous connaitrons une progression de notre indice de développement.

Des permis de rénovation et de construction émis évalué en 2005 de 1 851 400, en 2006 de 4 098 185, en 2007 de 1 174 345, en 2008 de 4 169 000 et en 2009 c'est plus de 5 000 000 d'investissement privé qui permettra d'enrichir la richesse foncière de la municipalité tout en diversifiant notre économie locale.

Bien entendu il y a eu des investissements municipaux ce qui a amené des questionnements sur le service de la dette et cela est justifié si nous n'avions pas une vision à moyen et long terme. Ces investissements dans nos infrastructures ont permis la construction d'industries et de nouvelles résidences dont la résidence de 21 logements qui permettent de garder nos personnes autonomes et semi-autonomes dans leur milieu. Il ne faut pas oublier que les commerces et industries installés dans la zone industriel ne bénéficient d'aucune exemption de taxes et dont la valeur foncière de certaines industries équivaut à la construction de 10 à 15 maisons.

Depuis plusieurs années tous les élus qui siègent au conseil municipal sont conscients que l'ont fait partie des municipalités qui ont une dette importante mais en revanche elle dépense moins en hygiène du milieu, en administration générale et en loisirs comparativement à l'ensemble des municipalités de la MRC et de la province. Selon les documents de la direction générale des finances municipales, l'endettement total net per capita et la chage fiscale moyenne se décrivent comme suit :

Endettement per capita	2007	2008	2009	
Saint-Pacôme	2 831 \$	2 707 \$	2 536 \$	
Ensemble des municipalités de la MRC	931 \$	878 \$	1 248 \$	
Ensemble des municipalités de la Province	1 805 \$	1 884 \$	2 018 \$	

Charge fiscale moyenne	2007	2008	2009
Saint-Pacôme	1 770 \$	1 801 \$	1 893 \$
Ensemble des municipalités de la MRC	1 306 \$	1 394 \$	1 472 \$
Ensemble des municipalités de la Province	2 309 \$	2 247 \$	2 221 \$

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Le vendredi de 9h00 à 12h00 En conclusion, nous devons être prudent tout en étant conscient que l'effort que nous avons fait jusqu'à maintenant est un gage de prospérité si on regarde l'avenir. Si Saint-Pacôme continue de progresser, je peut vous assurer que ce sera tout à l'honneur de vous, citoyennes et citoyens de Saint-Pacôme, qui aurez su faire l'effort financier pour faire de votre village un endroit dynamique qui a su prendre le virage pour assurer le développement économique, social et culturel.

Dans cette édition du journal Le Pacômien, vous retrouverez sous forme de graphique, la situation pour les 10 prochaines années du service de la dette, soit de 2009 à 2019.



DERNIÈRE CHANCE !!! Campagne pour le Diagnostic résidentiel



Plus que 1 mois pour suivre le courant collectif.

1 975\$ amassés sur un objectif de 3 979\$ pour le projet repas communautaires sans vaisselle!

Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, la campagne pour le Diagnostic résidentiel mieux consommer d'Hydro-Québec bat son plein chez nous.

Dans le cadre de cette campagne, Hydro-Québec remettra à chaque municipalité participante un montant de 35 \$ ou 30 \$ (selon que le questionnaire a été rempli en ligne ou sur papier) pour chaque rapport de recommandations émis. Plus il y a de rapports émis, plus le montant sera élevé.

Nous vous demandons votre appui pour atteindre notre objectif. Il ne reste qu'un mois pour remplir votre Diagnostic résidentiel.

Le diagnostic résidentiel est un service gratuit permettant aux citoyens de connaître leur consommation d'énergie en remplissant un questionnaire. En échange, chaque foyer reçoit un rapport personnalisé lui recommandant des mesures concrètes pour réduire sa consommation d'énergie.

Si vous éprouvez des difficultés, des bénévoles du Club des 50 ans et plus sont disponible pour vous aider. En tout temps, vous pouvez aussi appeler le 1 800 ÉNERGIE pour obtenir des informations sur le questionnaire, le programme ou la campagne ou contacter Dominique Pineault, agente de développement à la municipalité au 418 852-2356.

Vous avez déjà rempli le questionnaire? Vous pouvez contribuer en encourageant vos amis, vos parents, vos voisins à le faire aussi, pour eux, pour notre communauté et pour l'environnement. On compte sur vous! Suivez le courant collectif.

Devenez membre du Comité de développement de Saint-Pacôme Deux postes sont présentement vacants au sein de notre comité de développement

Le comité se veut un organisme qui œuvre dans le développement de la municipalité au niveau économique, communautaire, social, touristique et culturel. Son rôle est de consulter la population afin d'en connaître les besoins, de favoriser la concertation et le partenariat entre les organismes ainsi que de préparer des dossiers en collaboration avec le conseil municipal. Il a comme rôle aussi de susciter auprès de la population et des organismes du milieu, un intérêt au développement de leur municipalité.

Si le développement local vous intéresse et que vous croyez être la bonne personne pour devenir membre du comité, veuillez contacter l'agente de développement, Mme Dominique Pineault, au 418-852-2356 pour obtenir plus d'informations.



Joignez-vous au réseau «Qualité famille»



La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec le comité Village en santé, invite à nouveau les organismes, commerces et entreprises du territoire à joindre le réseau «Qualité famille».

Pour adhérer au réseau «Qualité famille», les organismes, commerces et entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-Pacôme, avoir mis en place une action concrète pour améliorer la qualité de vie des familles et répondre à certains critères. Parmi les actions admissibles, notons un tarif familial, un aménagement pour accueillir les familles, un horaire flexible pour les parents, un congé pour raisons familiales, l'organisation d'activités familiales...

L'obtention du certificat sera synonyme de l'ingéniosité et du souci manifesté par son détenteur envers la famille. La date limite pour soumettre une action est le lundi 12 avril 2010. Agissez dès maintenant pour joindre le Centre D'Anjou, le Cinéma Louise, le Club de golf, le Club Optimiste, la Ganterie BCL et la Station plein air qui ont déjà reçu avec enthousiasme et fierté le certificat «Qualité famille».

La remise des certificats se fera en mai à l'occasion du lancement de la Semaine québécoise des familles. De plus, parmi toutes les actions certifiées, les citoyens seront invités à choisir le récipiendaire du Prix Qualité famille.

Pour information, veuillez contacter Mme Dominique Pineault au 418-852-2356 ou par courriel à : develop-stpacome@bellnet.ca

Message aux nouveaux arrivants

Vous êtes un nouvel arrivant? Vous vous êtes installé à Saint-Pacôme depuis février 2008? Le comité village en santé et la municipalité de Saint-Pacôme tiendront ce printemps une activité d'accueil pour permettre, à vous et à vos proches, d'échanger avec les représentants d'organismes locaux, de recevoir une pochette d'informations et quelques surprises.



Pour participer à ce 5 à 7 convivial, vous devez transmettre votre nom, adresse et numéro de téléphone par courriel à <u>develop-stpacome@bellnet.ca</u>, par téléphone au 852-2356 ou par la poste au Comité village en santé, 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme (Québec), GOL 3XO. Nous attendons de vos nouvelles!

Logement à louer aux Habitations de Saint-Pacôme

Un très beau 3 1/2 au 1er étage, incluant les services. Libre immédiatement. N'hésitez pas pour une visite de ce logement et en même temps en profiter pour visiter notre résidence. Pour plus d'informations, communiquer avec Suzanne Dubé au numéro suivant : 418-852-2525. Il me fera plaisir de vous rencontrer.



JOURNÉE BOULE DE NEIGE LE 5 MARS 2010 STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME « VIENS BOUGER EN FAMILLE »



Ce **rendez-vous familial** est une occasion pour toutes les familles de venir s'amuser et profiter des plaisirs que procurent les activités en plein air. Plusieurs activités seront disponibles : **GLISSADE**, **PATINAGE**, **HOCKEY**, **SKI ALPIN**, **RAQUETTES**, **PLANCHE À NEIGE**, **JEUX**, **ANIMATION**, **DÉGUSTATION**, **SURPRISE** ...

- ✓ L'information et la fiche d'inscription seront envoyées aux parents par le biais des élèves de l'école.
- ✓ La date limite pour inscrire un enfant est le 24 février prochain.
- ✓ Une tarification avantageuse : Glissades & ski 10\$, Location d'équipement 10\$, Boîte à lunch santé 5\$

La journée *Boule de Neige* est rendue possible grâce à la contribution financière et matérielle de plusieurs partenaires que nous remercions spécialement : la MRC de Kamouraska, Kamouraska en Forme, la Station Plein air St-Pacôme et l'URLS du Bas-Saint-Laurent.

Note: Les enfants doivent être accompagnés d'un parent accompagnateur.

Pour informations: Marie-Hélène Lavoie au 418 852-2430

PIÉTON, SOYEZ VIGILANT



Chaque jour, au Québec, environ dix piétons sont victimes d'un accident de la route. Lorsque vous circulez sur le réseau routier, vous êtes d'autant vulnérable que vous n'avez aucune protection en cas d'impact avec un véhicule. C'est pourquoi le *Code de la sécurité routière* prévoit des règles pour rendre vos déplacements sécuritaires. Ne courez pas de risques, soyez vigilant.

SUR LE TROTTOIR D'ABORD!

Vous devez circuler sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez sur l'accotement ou sur le bord de la chaussée, dans le sens contraire de la circulation.

AVANT DE TRAVERSER

Rendez-vous à l'intersection la plus proche. Prenez le temps d'observer la circulation autour pour vous assurer de pouvoir traverser sans risque. Regardez à gauche et à droite, puis de nouveau à gauche; Tournez la tête par-dessus votre épaule pour vérifier si un véhicule arrive par l'arrière; Gardez un contact visuel avec les conducteurs pour vous assurer qu'ils vous ont vu.

Source : Société de l'assurance automobile du Québec

ENRICHISSEZ VOTRE COMPOST

Pour un apport supplémentaire en calcium, ajouter vos coquilles d'oeuf broyées à



votre compost. Vos plantes, fleurs et légumes n'en seront que plus beaux.

OFFRES D'EMPLOI terrain de jeux, été 2010



Coordonnateur (1 poste)

Exigences:

- Étre âgé(e) de 18 ans ou plus le 24 juin 2010:
- Niveau d'étude : collégial ou universitaire;
- Posséder un minimum d'un (1) an dans l'animation d'un terrain de jeux;
- Disponibilité et autonomie

Tâches:

- > Coordonner l'ensemble du projet;
- Élaborer, organiser et préparer le calendrier des activités avec les animateurs;
- Superviser l'équipe d'animateurs;
- Établir des liens avec les parents;
- S'assurer du bon fonctionnement du projet;
- > Gérer le budget de fonctionnement;
- Faire un lien de suivi avec la direction de la municipalité;

Type d'emploi : à la semaine

Durée : 8 semaines Début : 21 juin 2010

Animateur des 4-11 ans (5 postes)

Exigences:

- Être âgé(e) de 16 ans ou plus le 24 juin 2010;
- Niveau d'étude : collégial, universitaire ou professionnel;
- Posséder une certaine expérience auprès des jeunes;
- Être capable de travailler en équipe;
- Un des candidats devra potentiellement soutenir l'intégration de personnes ayant des incapacités aux activités régulières de terrain de jeux;

Tâches :

- Animer des jeunes entre 4 et 11 ans;
- Participer à l'élaboration de la programmation estivale;
- Préparer, organiser et animer les activités
- Planifier les sorties éducatives;
- Appliquer les règlements pour le respect des personnes et des lieux;
- Favoriser la prise en charge des jeunes;

Type d'emploi : à la semaine

Durée : 7 semaines Début : 24 juin 2010

Aide animateur (1 poste)

Exigences:

- Étre âgé(e) de 16 ans ou plus le 24 juin 2010:
- Aimer les enfants:
- Posséder une certaine expérience auprès des jeunes
- Être capable de travailler en équipe;

Tâches :

- Aide à l'animation des jeunes 4 et 11 ans;
- Participer à l'élaboration de la programmation estivale:
- > Préparer, organiser et animer les activités;
- Planifier les sorties éducatives;
- > Appliquer les règlements pour le respect des personnes et des lieux;
- > Favoriser la prise en charge des jeunes;

Type d'emploi : à la semaine

Durée : 7 semaines *Début* : 24 juin 2010

Modalités pour postuler

Déposer votre curriculum vitae **au plus tard le vendredi 9 avril 2010 à 12h** au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme, 27, rue St-Louis c.p. 370, par la poste ou par courriel : stpacome@bellnet.ca

Indiquez clairement pour quel emploi vous postulez. Le générique masculin est utilisé sans discrimination.



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 5 et 18 janvier et du 2 février 2010

007.01.10 PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT — SECTEUR RUE PLOURDE — DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du décompte progressif numéro cinq (5) pour les travaux effectués en date du 16 décembre 2009 au montant de vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et dix-neuf cents (24 291.19 \$).

008.01.10 BPR GROUPE-CONSEIL — SECTEUR RUE PLOURDE — CERTIFICAT DE

RÉCEPTION PROVISIOIRE

ATTENDU la demande de l'Entrepreneur afin d'obtenir la réception provisoire des travaux du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Plourde;

ATTENDU QUE les travaux qui demeurent à compléter sont des travaux mineurs et que le budget nécessaire pour les compléter est inférieur à la retenue contractuelle qui demeurera appliquée suite au décompte préparé, afin de remettre la portion de retenue qui coïncide avec la réception provisoire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de signer le certificat de réception provisoire des travaux et de retourner une copie à BPR Groupeconseil.

009.01.10 NOMINATION DES CONSEILLERS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à la majorité des membres présents d'accepter les nominations suivantes aux postes budgétaires de la Municipalité de Saint-Pacôme pour une période de six (6) mois renouvelable :

Administration générale
Hygiène du milieu
Loisirs et culture
Sécurité publique
Transport et voirie
Urbanisme et développement M. Sylvain Dubé
M. Robert Bérubé
M. Nicholas Ouellet
Mme Carmelle Fortin
M. Daniel Jean
Urbanisme et développement M. Jean Santerre

010.01.10 <u>NOMINATION DES</u> CONSEILLERS AUX DIFFÉRENTS

COMITÉSIl est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à la majorité des membres présents d'accepter les nominations suivantes aux différents comités de la Municipalité de Saint-Pacôme :

Office municipal

d'habitation Mme Carmelle Fortin

M. Jean Santerre

Récupération et
Environnement M. Robert Bérubé
Station Plein Air M. Gervais Lévesque
M. Sylvain Dubé

Régie intermunicipale en sécurité incendie M. Sylvain Dubé Trans-Apte M. Daniel Jean Comité consitatif d'urbanisme M. JeanSanterre M. Daniel Jean

Salle communautaire

Albert-Royer M. Sylvain Dubé M. Robert Bérubé

Égout sanitaire pour résidences isolées Bibliothèque Mathilde-

Massé Mme Carmelle Fortin Sécurité civile Mme Carmelle Fortin M. Sylvain Dubé

Aménagement de l'édifice municipal

M. Sylvain Dubé Mme Carmelle Fortin

M. Robert Bérubé

Comité des dons et Commandites

Commandites M. Sylvain Dubé Mme Carmelle Fortin Comité Village en santé Mme Carmelle Fortin

Comité Village en santé Mme Carmelle Fortin M. Gervais Lévesque

Comité de développement M. Daniel Jean M. Gervais Lévesque

Société de gestion de

la rivière Ouelle M. Gervais Lévesque Comité social Directeur(trice) général(e) M. Sylvain Dubé

Mme Carmelle Fortin M. Claude Paradis

011.01.10 <u>OUVERTURE DU</u> POSTE DE <u>DIRECTEUR(TRICE)</u> GÉNÉRAL(E)

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la personne étant le deuxième choix lors du deuxième affichage soit rencontrée et s'il n'y a pas entente avec cette personne, de procéder à un troisième affichage pour le poste de directeur(trice) général(e).

012.01.10 <u>SOUMISSIONS</u> — JARDINIÈRES DE FLEURS POUR L'ÉTÉ 2010

ATTENDU les soumissions suivantes pour les jardinières de la Municipalité pour l'été 2010 : Les Feuillages du Québec Inc.

Géranium lierre rouge, rose ou lavande et callibraco rose, jaune ou rouge avec draceana dans le centre : 26.79 \$

Michel Montminy Inc

Géranium mini-cascade rose, callie orange et draceana dans le centre : 27.89 \$

Les Serres Caron Inc:

Jardinières victoriennes 34.99 \$
Begonia semperflorens 29.99 \$
Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu
à l'unanimité des membres précents d'accepter

à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission des Feuillages du Québec Inc. pour trente sept (37) paniers de géranium lierre et callibraco avec draceana au prix de vingt-six dollars et soixante dix-neuf cents (26,79 \$).

013.01.10 <u>DEMANDE DE PARTICIPATION</u> ADRESSÉE À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE-OUELLE — JOURNAL MUNICIPAL LE PACÔMIEN ET LE TERRAIN DE JEUX 2010

ATTENDU QUE par les années passées, la Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle a su nous soutenir dans la parution de notre journal municipal Le Pacômien ainsi que dans la tenue du terrain de jeux de notre municipalité:

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle est un grand partenaire de la Municipalité, nous aimerions bénéficier de l'aide financière afin de continuer à fournir un journal de qualité à nos citoyens;

ATTENDU QUE nous comptons sur de l'aide financière de la Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle afin de continuer à fournir un service de qualité à nos jeunes lors de la tenue du terrain de jeux, et que de plus, plusieurs d'entre eux proviennent de Saint-Gabriel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle de contribuer pour un montant de cinq cent dollars (500,00 \$) pour la parution de notre journal municipal Le Pacômien, ainsi que sept cent-cinquante dollars (750,00 \$) pour les dépenses reliées au terrain de jeux de notre municipalité en échange d'une visibilité de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle.

014.01.10 <u>RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST-CAMÉRA THERMIQUE</u>

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest a pour mandat d'assurer la sécurité des contribuables, de préserver les bâtiments, de protéger les forêts et de secourir les victimes d'accidents;

ATTENDU QUE l'ajout d'une caméra thermique pourrait contribuer à sauver des vies et des bâtiments;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été faite auprès des compagnies d'assurances et des municipalités:

ATTENDU QUE la compagnie d'assurance Promotuel du Littoral a fait un don de mille cing cent dollars (1 500.00 \$):

ATTENDU QUE la Tourbière Lambert a fait un don de mille dollars (1 000,00 \$);

ATTENDU QUE la Régie ntermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest dispose d'une somme de quatre mille dollars(4 000,00 \$);

ATTENDU QU'une caméra thermique coûte environ neuf mille cinq cent dollars(9 500.00\$):

ATTENDU QUE pour acquérir une caméra, il resterait un montant à combler de trois milles dollars (3 000,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme contribue au trois mille dollars (3 000,00 \$) au même pourcentage que le calcul des quotes-parts, soit un montant de mille quarante-six dollars et quatre-vingt-huit cents (1 046,88 \$).

015.01.10 <u>RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST – RÉPÉTEUR RADIO</u>

ATTENDU QUE toutes les radios de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest reçoivent le signal de l'antenne située à Rivière-Ouelle;

ATTENDU QUE l'antenne située à Saint-Pacôme sert uniquement pour les radios de nos employés municipaux;

ATTENDU QUE le coût du service est de mille sept cent cinquante-cinq dollars (1 755,00 \$) par année:

ATTENDU QUE le contrat se termine le 11 février 2012:

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membre présents que l'entente soit maintenue jusqu'à la fin du contrat en 2012 et que la MRC de Kamouraska soit avisée qu'en mars 2012, nous mettrons fin à l'entente pour le service radio du service incendie..

016.01.10 <u>RÉSEAU ENVIRONNEMENT –</u> ADHÉSION 2010

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la facture numéro 2009-04634 au montant de deux cent soixante-neuf dollars et soixante-dix-sept cents (269.77 \$) taxes incluses pour le renouvellement de l'adhésion 2010 au Réseau Environnement.

017.01.10 <u>CENTRE D'APPEL</u> <u>D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU</u> <u>QUÉBEC (CAUREQ) — NOUVEAU RÉGIME</u> <u>DE FINANCEMENT DES CENTRES</u> <u>D'URGENCE 9-1-1</u>

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centre d'urgences 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centre d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, au centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois, Rimouski (Québec) G5L 6^E2 pour et à l'acquit de la

municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins soixante (60) jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

018.01.10 <u>MME MANON LÉVESQUE –</u> DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présent d'autoriser Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe, à se prévaloir de son droit de congé sans traitement pour la semaine du 24 janvier 2010.

019.01.10 <u>DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ</u>

AU PROGRAMME <u>D'ACCÈS À LA</u>

PROPRIÉTE <u>— M. SÉBASTIEN TIRMAN</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de SaintPacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005:

ATTENDU QUE M. Sébastien Tirman a pris possession de la propriété sise au 19, rue William le 7 juillet 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Sébastien Tirman au programme pacômien d'accès à la propriété

CORRESPONDANCE

020.01.10 <u>ÉLECTIONS AU CONSEIL</u> D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE conformément à l'article 74 des règlements généraux de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), la présidente d'élection déclare élus au sein du conseil d'administration de la FQM pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent :

M. Serge Fortin, préfet de la MRC de Témiscouata

M. Gilbert Pigeon, maire de la Paroisse de Saint-Eugène-Ladrière

M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que des félicitations soient adressées à ces trois (3) personnes pour leur élection au sein du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

021.01.10PROGRAMMED'ACCOMPAGNE MENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit faite dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées pour obtenir les services d'un (1) moniteur considérant l'encadrement nécessaire vu le nombre de jeunes dans le cadre du Terrain de Jeux 2010 de la Municipalité de Saint-Pacôme.

022.01.10 <u>ASSOCIATION DES</u> <u>DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC –</u> COTISATION 2010

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la cotisation pour l'année 2010 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la somme de trois cent quatre-vingt-quinze dollars et six cents (395.06 \$) taxes incluses.

VARIA

023.01.10 ACHAT DE BUTS DE HOCKEY

ATTENDU QU'une demande nous a été faite par les utilisateurs de la patinoire pour l'achat de buts de hockey;

ATTENDU QUE le club Optimiste de Saint-Pacôme assumera la moitié des coûts reliés à l'achat de deux (2) buts de hockey;

ATTENDU QUE le coût d'achat de deux (2) buts de hockey est d'environ mille cinq cent dollars (1 500,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat des deux (2) buts de hockey conjointement avec le Club Optimiste de Saint-Pacôme.

024.01.10 <u>DEMANDE AU CLUB</u> OPTIMISTE – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TERRAIN DE JEUX 2010

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande d'aide financière soit adressée au Club Optimiste de Saint-Pacôme pour l'organisation du terrain de jeux 2010.

025.01.10 <u>ENTRETIEN DE NOS</u> ROUTES DESSERVIES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE plusieurs plaintes ont été déposées à notre bureau concernant l'entretien de nos routes desservies par la Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec afin que plus de diligence soit demandée à l'entrepreneur responsable de l'entretien de nos routes quant à la protection des propriétés et des citoyennes et citoyens ainsi qu'à la vitesse de son déneigement et de voir à utiliser la souffleuse plus régulièrement.

AVIS DE MOTION AYANT POUR BUT D'ABROGER ET DE REMPLACER LES RÈGLEMENTS ADOPTÉS ANTÉRIEUREMENT RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Robert Bérubé qu'à une prochaine réunion un règlement sera présenté, ayant pour but d'abroger et de remplacer les règlements adoptés antérieurement relativement à la rémunération des élus municipaux.

028.01.10 RÉFECTION DU RANG DE LA CANELLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ)

ATTENDU QUE les conditions du rang de la Canelle, qui relie la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière paroisse à la municipalité de Saint-Pacôme, sont dangereuses pour la circulation et nécessitent des travaux de réfection majeurs;

ATTENDU QUE les travaux de réfection représentent des coûts qui ne peuvent être assumés par la municipalité de Saint-Pacôme sans aide financière;

ATTENDU QUE ladite route a été remise à la Municipalité par le Ministère des Transports le 1^{er} avril 1993 lors de la réforme Ryan;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports avait, avant la remise de la route à la Municipalité, reconnu les besoins d'intervention, avait préparé les plans des travaux de réfection et avait même débuté les travaux de réfection de la route;

ATTENDU QUE la route est utilisée régulièrement par des résidents des deux (2) municipalités voisines pour le contournement de la route 230, par les exploitants de gravières situées à proximité, en plus des résidents de la route;

ATTENDU QU'une première phase de travaux a été réalisée en 2003 sur 1.15 km:

ATTENDU QUE la deuxième phase des travaux doit être réalisée à l'été 2010;

ATTENDU QUE les plans et devis de la deuxième phase des travaux sont avancés et que les travaux doivent être réalisés dès cet été (2010);

ATTENDÚ la mise sur pied du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) », et plus particulièrement du « Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) »;

ATTENDU QUE la firme BPR Groupe-conseil a été mandatée pour la réalisation de ce projet et pour le présenter dans le cadre du « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) »;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » pour le projet de réfection du rang de la Canelle, et plus particulièrement pour une aide financière dans les « Fonds de stimulation de l'infrastructure », car le projet peut être réalisé d'ici la fin de la présente année (2010);

QUE la municipalité de Saint-Pacôme confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal et ne contrevient à aucun règlement;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme autorise Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe, à signer le formulaire de présentation d'un projet et tout document relativement à ce nouveau programme « Fonds Chantiers Canada-Québec »;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme confirme que la firme BPR Groupe-conseil soit autorisée à préparer et présenter la demande d'aide au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » et soit également autorisée à représenter techniquement la Municipalité auprès du Ministère des Transports du Ouébec, si requis.

029.01.10 <u>OCTROI DU CONTRAT DE RÉNOVATION POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</u>

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour le contrat de rénovation de l'édifice qui abritera la bibliothèque municipale dépassent tous le cent mille dollars (100 000,00 \$);

ATTENDU QUE le coût des rénovations doit être inférieur à ce montant;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE des demandes de soumissions sur invitation soient refaites avec des modifications au projet initial pour être conformes au disponibilité budgétaire;

030.01.1 ACHAT DU PANNEAU DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale des membres de l'Association des plus beaux villages du Québec tenue en mai 2009, il a été résolu que le logo officiel soit identique dans chacun des villages membres en 2010;

ATTENDU QUE l'Association achète les panneaux officiels pour assurer l'uniformité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'un panneau auprès de l'Association des plus beaux villages au coût de trois cent dollars (300,00 \$) taxes et livraison en sus et que cette dépense soit appliquée au budget de la signalisation.

031.01.10 <u>NOMINATION AU POSTE DE</u> <u>DIRECTEUR GÉNÉRAL</u>

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les responsables de l'administration à signer le contrat de travail , incluant une période de probation de 90 jours ouvrables à compter du 25 janvier, pour le poste de directeur général avec M. Frédérick Lee.

032.01.10 <u>AUTORISATION DE</u> SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque, maire et M. Frédérick Lee, directeur général, soient désignés comme signataires à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle et pour tous les documents officiels de la Municipalité.

033.01.10 BPR GROUPE-CONSEIL - HONORAIRES PROFESSIONNELS PROLONGEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT SECTEUR DE LA RUE PLOURDE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 10012919 au montant de soixante-dix mille huit cent soixante-trois dollars et soixante-cinq cents (70 863.65 \$) de BPR Groupe-conseil pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique du secteur de la rue Plourde comme suit :

 Demande au MDDEP
 1 472.32 \$

 Suivi administratif
 2 663.31 \$

 Assistance à la gérance
 1 232.44 \$

 Surveillance bureau
 16 344.00 \$

 Surveillance chantier
 33 622.43 \$

 Plans TQC
 310.40 \$

 Dépenses surveillance
 5 735.74 \$

 Mise à jour description des ouvrage 1 400.00 \$

 Total
 62 780 64 \$

Total 62 780.64 \$
TPS 3 139.03 \$
TVQ 4 943.98 \$
Grand Total 70 863.65 \$

039.02.10 <u>RÉCLAMATION</u> D'ASSURANCE – MME THÉRÈSE MARTIN

ATTENDU QUE le 22 novembre 2007, Mme Thérèse Martin a fait une chute alors qu'elle marchait sur la rue Galarneau et qu'il y avait de nombreuses plaques de glace et qu'aucun abrasif n'avait été étendu ;

ATTENDU QUE Mme Martin a subi une fracture au poignet lors de cette chute ;

ATTENDU QUE Mme Martin a du assumer des frais suite à cet accident ;

ATTENDU QUE Mme Martin demande un dédommagement à la Municipalité de Saint-Pacôme ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un dédommagement à Mme Martin au montant de deux cent-cinquante dollars (250,00 \$) conditionnel à ce que Mme Martin nous signe une quittance.

040.02.10 <u>CESSATION D'EMPLOI DE</u> <u>MME JOSÉE THÉRIAULT</u>

ATTENDU l'entrée en fonction de notre directeur général M. Frédérick Lee le 25 janvier dernier;

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de remercier Mme Josée Thériault pour ses services et son bon travail à compter du 12 février prochain.

041.02.10 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2010

ATTENDU QUE Emplois d'Été Canada accorde du financement aux organismes du secteur sans but lucratif et aux employeurs du secteur public ;

ATTENDU QUE Emplois d'Été Canada a pour but de créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants à plein temps âgés de 15 à 30 ans ;

ATTENDU QUE les projets proposés devront : offrir des services à la collectivité, offrir des emplois qui appuient les priorités locales, offrir une expérience liée à la carrière ou un premier emploi, offrir un salaire qui contribue au revenu des étudiants embauchés, assurer une supervision et un encadrement de la part de l'employeur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit faite dans le cadre de l'initiative Emplois d'Été Canada pour obtenir du financement pour l'embauche d'étudiants pour le Terrain de Jeux 2010.

042.02.10PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR 2009-2010 – JOURNÉE BOULE DE NEIGE

ATTENDU QUE l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent offre une assistance financière pour la tenue de la Journée Boule de Neige le 5 mars 2010 ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque, maire, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2009-2010 pour le projet Journée Boule de Neige, qui se tiendra à la Station Plein Air de Saint-Pacôme le 5 mars prochain.

043.02.10PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

ATTENDU QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposépar M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de St-Pacôme autorise M. Gervais Lévesque, maire, à présenter une demande de subvention au montant de dixsept mille dollars (17 000 \$) pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche MADA;

QUE la municipalité de St-Pacôme autorise M. Gervais Lévesque, maire, à signer le protocole d'entente, à intervenir entre le Ministère et la Municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;

QUE la municipalité de St-Pacôme désigne Mme Carmelle Fortin, conseillère municipale, comme responsable des questions familiales et des dossiers pour les aînés.

046.02.10MRC DE KAMOURASKA —
DEMANDE D'APPUI POUR LA DEMANDE
D'UN MORATOIRE SUR LA SIGNATURE
D'UNE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER SUR LE TERRITOIRE DE
PARKE AVEC LA PREMIÈRE NATION
MALÉCITE DE VIGER

ATTENDU QUE le 28 mai 2009, la MRC de Kamouraska a été informée que la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) envisageait de signer une CvAF avec la Première nation Malécite de Viger (PNMV) et qu'à cet effet, le Ministère ne prévoyait plus signer de Convention de gestion territoriale (CGT) avec la MRC de Kamouraska sur le territoire de l'ancien centre éducatif et forestier (CEF) de Parke ;

ATTENDU QUE jusque-là, le Ministère et la MRC devaient signer ensemble une CGT sur le territoire de Parke et que l'objectif d'une telle CGT concernait la planification et la réalisation d'activités de mise en valeur du potentiel multiressource du territoire qui lui est assujetti ;

OUE la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Claude Paradis, employé de notre Municipalité, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une imminente menace immédiate ou aux personnes ou aux biens;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Kamouraska.

044.02.10 FORMATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU LOCAL POUR L'ENLÈVEMENT DES OBSTRUCTIONS MENACANTES

ATTENDU QUE M. Claude Paradis a été mandaté pour être la personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau par le présent conseil municipal ;

ATTENDU QU'une formation est planifiée pour le mardi 16 février 2010 à 9h00 à la salle du conseil des maires de la MRC afin

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska n'a jamais été interpellée ni consultée dans les discussions qui ont eu cours entre le MRNF et la PNMV, discussions qui ont conduit à la décision du Ministère ;

ATTENDU QUE par cette décision, la MRC de Kamouraska se voit priver de sa capacité légitime d'intervenir en matière de planification intégrée du territoire, de réglementation et de gestion foncière, de gestion de la ressource forestière et des autres potentiels de développement sur le territoire de Parke ;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre qui a eu lieu entre les représentants de la MRC de Kamouraska et la direction régionale du MRNF, la MRC n'a reçu aucune explication satisfaisante à la décision du Ministère ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska et la population qu'elle représente subissent un préjudice important et un traitement inéquitable et singulier dans ce dossier ;

ATTENDU QUE le préfet de la MRC de Kamouraska, M. Yvon Soucy, a interpellé officiellement le président de la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent, M. Michel Lagacé, afin d'obtenir le support de la CRÉ dans ce dossier et qu'une rencontre est prévue très prochainement à cet effet ;

ATTENDU QUE suite aux travaux qui ont mené à l'adoption de sa planification stratégique 2009-2014, la MRC de Kamouraska, de concert avec ses différents partenaires, s'apprête à mettre en place un parc régional sur le territoire du haut pays du Kamouraska, projet qui reçoit un appui unanime de l'ensemble des intervenants socioéconomiques du territoire;

ATTENDU QUE le territoire de l'ancien CEF de Parke, traversé par la route touristique des Frontières (route 289) et pourvu d'une importante infrastructure d'accueil, est déjà identifié comme une composante hautement structurante du projet (porte d'entrée et pôle est) du parc régional ;

ATTENDU QUE la MRC n'a actuellement aucune garantie que l'attribution d'une CvAF à la PNMV ne compromettra les efforts

d'informer ces personnes désignées sur leur rôle au sein de la gestion de l'eau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Claude Paradis, employé municipal et M. Frdédérick Lee, directeur général, assistent à cette formation.

045.02.10POLITIQUE FAMILIALE
MUNICIPALE - MISE À JOUR ET
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE
« MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme veut mettre à jour sa politique familiale municipale et entreprendre la démarche MADA:.

ATTENDU QU'en reconduisant sa politique familiale et en entreprenant la démarche MADA, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

ATTENDU QUE l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

actuellement déployés dans le milieu pour mettre en place ce parc régional dont les retombées potentielles doivent notamment faciliter l'élargissement de la base économique et la revitalisation des collectivités forestières du Kamouraska;

ATTENDU QUE les décisions du MRNF relatives aux revendications de la PNMV, si légitimes soient-elles, ne devraient pas avoir pour effet de compromettre et pénaliser les projets initiés par le milieu, mais plutôt favoriser l'émergence de nouvelles approches, de nouveaux partenariats et ainsi assurer le maintien du consensus social au sein du territoire ;

ATTENDU QUE la PNMV est identifiée comme un partenaire important dans le projet de parc régional, lequel projet pourrait éventuellement permettre de faire connaître et valoriser la culture et le patrimoine autochtone, notamment à des fins touristiques et ainsi permettre à la PNMV de diversifier son économie et exercer un rôle significatif dans le déploiement de l'offre de services de ce parc régional ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de St-Pacôme appuie le requérant, la MRC de Kamouraska dans sa démarche visant à obtenir un moratoire sur la signature d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) sur le territoire de Parke avec la première nation Malécite de Viger (PNMV);

047.02.10<u>NOMINATION</u> DU MAIRI SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Jean Santerre soit nommé maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2010 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

048.02.10<u>DISTRIBUTION</u> <u>DES PROJETS</u> <u>D'ORDRE</u> <u>DU JOUR</u> <u>DES SÉANCES</u> <u>DU</u>

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire encourager la participation citoyenne;

ATTENDU QUE des efforts de communication sont faits pour inciter les citoyens à s'intéresser à la vie municipale;

ATTENDU QUE toutes nouvelles approches doivent être expérimentées pour encourager cette participation citovenne:

POUR TOUTES CESRAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les projets d'ordre du jour des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Pacôme soient publiés une (1) semaine avant les séances du conseil sur le site WEB de la municipalité et sur les sites habituels de publication officiels.

049.02.10<u>DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ</u> <u>AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA</u> <u>PROPRIÉTÉ – M. SYLVAIN PLOURDE</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005:

ATTENDU QUE M. Sylvain Plourde a pris possession de la propriété sise au 3, rue Meunier le 1 juin 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Sylvain Plourde au programme pacômien d'accès à la propriété

CORRESPONDANCE

050.02.10MRC DE KAMOURASKA – ACTE DE RÉPARTITION POUR LES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus dans nos cours d'eau en 2010;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectué par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

051.02.10<u>LES HABITATIONS SAINT-PACÔME - DEMANDE D'HÉBERGEMENT EN CAS DE SINISTRE</u>

ATTENDU QUE Les Habitations Saint-Pacôme procède à la mise à jour de son plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE Les Habitations Saint-Pacôme nous adresse une demande pour l'hébergement au Centre municipal de ses résidents en cas de sinistre;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Les Habitations Saint-Pacôme à héberger ses résidents au Centre municipal en cas de sinistre.

052.02.10<u>SOUMISSION</u> <u>DE INFORMATIQUE IDC – SOLUTION DE SAUVEGARDE DE DONNÉES</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme n'est pas munie d'un système de stockage des données informatiques adéquat; ATTENDU QUE Informatique IDC nous transmet une soumission concernant une solution de sauvegarde incluant la configuration clef en main du système, la formation de la personne responsable et la vérification que les données sensibles sont bien centralisées sur le serveur;

POUR TOUTES CES RAÍSONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Informatique IDC au montant de trois cent quarante-sept dollars et cinquante-cinq cents (347.55 \$) taxes incluses pour la solution de sauvegarde de données.

053.02.10<u>ALFRED PELLETIER</u> ARCHITECTE – HONORAIRES PROFESSIONNELS AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 07-131-1 au montant de neuf mille soixante et onze dollars et soixante-treize cents (9 071.73 \$) de Alfred Pelletier Architecte pour le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale.

054.02.10DEMANDE D'APPUI POUR LA PROCLAMATION DE MONT-JOLI « CAPITALE DES MURS PEINTS À L'EST DE OUÉBEC »

ATTENDU QU'au printemps 2002 naissait le concept d'une galerie de fresques à Mont-Joli et qu'à peine sept (7) ans plus tard, le circuit compte déjà 19 œuvres mettant en évidence tant l'histoire que le patrimoine et le potentiel artistique de la Ville;

ATTENDU l'adhésion de la communauté d'affaires au projet de même que l'appui manifesté par la population à une initiative qui nourrit le sentiment d'appartenance des mont-joliennes et mont-joliens à leur milieu;

ATTENDU les retombées économiques importantes et l'attraction considérable exercée par le circuit de fresques sur l'activité touristique à Mont-Joli et dans la région;

ATTENDU le caractère hautement distinctif et l'originalité de la démarche initiée par la corporation *Les Murmures de la Ville*;

ATTENDU QUE la présence du circuit de fresques mont-jolien, auquel s'ajoutent chaque année de nouvelles œuvres constituant autant de chapitres de l'histoire de la Ville, enrichit le produit touristique de la région et contribue à l'attraction de même qu'à la rétention des visiteurs:

ATTENDU le rayonnement régional, québécois et même international du circuit de fresques mont-jolien;

ATTENDU l'impact majeur découlant de l'obtention d'un appui sans équivoque de l'ensemble des partenaires régionaux sur l'évolution d'un dossier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la Ville de Mont-Joli dans sa démarche visant à être reconnue « Capitale des murs peints à l'Est de Québec ». Nous reconnaissons l'unicité et le caractère novateur du circuit de fresques initié par la corporation des *Murmures de la Ville* et favorisons sa mise en valeur sur l'échiquier touristique.

055.02.10<u>FACTURATION - SERVICES DE</u> LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ANNÉE 2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme se voit imposer une facture de quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente dollars (84 930.00 \$) pour l'année 2010 pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE cette facture représente une augmentation substantielle de plus de 5% par rapport à celle de 2009 au montant de quatrevingt mille neuf cent trente-huit dollars (80 938.00 \$);

ATTENDU QUE cette facture a été établie unilatéralement;

ATTENDU QUE les services ne seront pas augmentés et que la facture est disproportionnée en rapport au nombre de personnes résidant dans la municipalité;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 1,7% pour l'année 2009;

ATTENDU QU'il y a d'autres façons d'établir cette facturation comme : 50% à la population et 50% à l'évaluation imposable et non sur la RFIJ:

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme demande au Ministère de la Sécurité publique d'appliquer une autre méthode de calcul qui serait plus équitable pour tous les contribuables de la municipalité;

QUE cette résolution soit transmise au député ministre, M. Claude Béchard, ainsi qu'à la MRC de Kamouraska et toutes les municipalités qui la composent.

056.02.10<u>CONTRIBUTION</u> FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2010 À TRANS-APTE INC.

ATTENDU QU'une erreur s'est glissé quant au montant de la contribution dans la résolution numéro 370.12.09;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde un montant de quatre mille cent quatre-vingt-quatre dollars (4 184.00 \$) à titre de quote-part pour le fonctionnement de Trans-Apte pour l'année 2010.

057.02.10<u>DEMANDES DE SOUMISSION – CHLORURE DE CALCIUM</u>

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à faire des demandes de soumission pour l'achat de six (6) palettes de chlorure de calcium.

Réduction de l'accès aux moyens pour prévenir le suicide Verrous de pontet et désistement des armes à feu



Sous l'égide du Comité régional intersectoriel de la stratégie relative à la prévention du suicide animé par l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, diverses actions sont menées dans la région dans la perspective de réduire le suicide.

À titre d'exemple, en 2006, un programme régional visant à favoriser le désistement des armes à feu inutilisées a été mis sur pied en collaboration avec la Sûreté du Québec et les deux centres de prévention du suicide de la région. Pour chaque arme à feu récupérée, un montant de 20\$ est remis au propriétaire, accompagné d'un certificat témoignant de sa contribution en prévention suicide.

Aussi, tout récemment, l'ensemble des municipalité de la région a été invité à participer à l'implantation du programme de distribution de verrous de pontet servant à l'entreposage sécuritaire des armes à feu (fusils, carabines et armes de poing) en les mettant à la disposition de leur population pour la modique somme de 5\$ l'unité. Ceci est une initiative du Centre prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

Pour avoir des renseignements additionnels sur ces deux programmes, n'hésitez pas à communiquer avec madame Maria Fortin, coordonnatrice régionale des programmes santé mentale, suicide et dépendances, en la contactant au 418 727-4514.

Finalement, les propriétaires d'armes à feu sont invités à se rendre dans leur propre municipalité pour se procurer un verrou de pontet moyennant un coût de 5 \$ l'unité.

Un premier Café des âgés dans le Kamouraska

La *Maison de la famille*, les Clubs des 50 et plus et la Table jeunesse du Kamouraska vous invitent à prendre un café entre générations au Centre communautaire Robert-Côté de Saint-Pascal le samedi, 20 mars prochain, dès 14h.

L'augmentation de l'espérance de vie permet désormais à cinq générations de cohabiter. Comment pourront-elles créer une solidarité nouvelle et, ensemble, relever les défis auxquels le Québec est confronté. Nous convions la population à discuter sur ce thème lors d'un *Café des âges.* Ce lieu d'échanges conviviaux, de débats et de dialogues entre les générations a pour but de prendre conscience du vieillissement démographique au Québec, d'en reconnaître les impacts, de renouveler le partenariat social et de rapprocher les générations.

Ce premier *Café des âges* au Kamouraska s'inscrit dans une démarche provinciale, échelonnée sur 3 ans et initiée par le Conseil des aînés du Québec et l'Institut du Nouveau-Monde. La démarche se poursuivra par un *Forum national* au printemps 2010, des *Rendez-vous régionaux* à l'automne 2010 et un *Rendez-vous national* au printemps 2011 où seront adoptés les principes d'un nouveau contrat social et une « *Déclaration des générations* ». Il s'agit, en quelque sorte, de faire émerger une vision de la société québécoise comme une « *société pour tous les âges* ». Une haltegarderie et de l'animation sont prévues pour les enfants de tous âges et une activité de création artistique intergénérationnelle suivra le *Café*.

Les conversations de café sont une métaphore qui donne à penser et qui nous permet de découvrir de nouvelles manières de changer nos vies, notre travail et notre communauté. **Participez en grand nombre!** Inscription : avant le 6 mars à la Maison de la famille au (418) 492-5993, poste 101 ou par courriel à : cafekamouraska@gmail.com

En cas de tempête, le Café sera remis au dimanche 21 mars, même heure.

Pour information: Mme Monique Potvin, Maison de la famille du Kamouraska (418) 492-5993, poste 102



CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS

Saviez-vous qu'il existe un crédit d'impôt provincial pour les services de soutien à domicile tels les services liés aux tâches domestiques, à la préparation de repas et aux services de présence surveillance offert par l'organisme Services Kam-Aide inc. ?

Si, dans l'année 2009, vous avez reçu de ces services, vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable égal à 30 %. Toutes les personnes désirant se procurer un reçu global pour les services rendus doivent communiquer, le plus tôt possible, avec le bureau des Services Kam-Aide inc. au 418-856-5636.



Semaine de L'arc-en-ciel du cœur du 28 mars au 3 avril.

L'arc-en-ciel du cœur existe depuis 19 ans, mais, cette année, il célébrera le 15e anniversaire de son volet réadaptation physique.

Un déjeuner sera servi au restaurant Mikes de La Pocatière le dimanche 28 mars à 11 h. Pour réservation, téléphoner à (418) 856-1090 ou à (418) 856-2282.

De 13 h 30 à 14 h 30, il y aura PORTE OUVERTE de la nouvelle salle d'exercices à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima. Nous vous accueillerons à la porte à l'extrême droite de l'hôpital, identifiée «L'arc-en-ciel du cœur». Nous comptons sur votre présence.

Durant cette semaine, il y aura des kiosques d'informations à l'épicerie Provigo à St-Pascal le mercredi 31 mars de 13 h 30 à 16 h et à l'épicerie Métro à La Pocatière le jeudi 1^e avril de 13 h 30 à 16 h. Venez en grand nombre. Madeleine Boucher, publiciste, L'arc-en-ciel du cœur

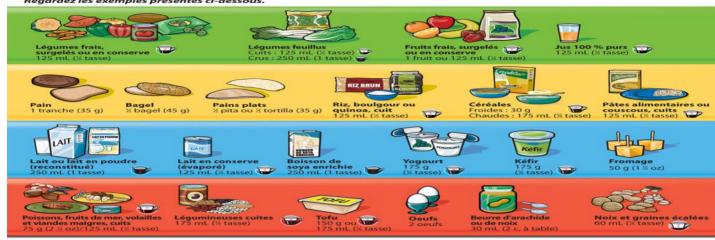
Capsule École en santé

In mars à l'école La Pruchière de Saint-Pacôme, c'est le Défi Moi J'Croque. Ce défi consiste à manger cinq portions de fruits ou légumes par jour pendant cinq jours.

Nous mettons donc tous les citoyens de Saint-Pacôme au Défi Moi J'Croque !!!

Pensez à cette célèbre phrase «**Il faut tout un village pour élever un enfant**», alors ensemble imitons les jeunes et relevons le Défi!

À quoi correspond une portion du Guide alimentaire ? Regardez les exemples présentés ci-dessous.



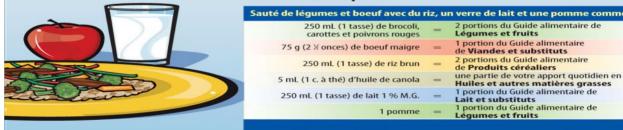




Buvez de l'eau pour étancher votre soif!

Buvez de l'eau régulièrement. L'eau étanche bien la soif sans fournir de calories. Buvez-en davantage lorsqu'il fait chaud ou que vous êtes très actif.





Gagnants de la loterie du Carnaval des Neiges Club Optimiste Saint-Pacôme inc.

1er prix: 1 000\$ Jeannette Desjardins, Saint-Pacôme (1301) 2e prix: 500\$ Daniel Beaulieu, La Pocatière (0035) 3e prix: 500\$ Sylvain Thiboutot, Saint-Pacôme (3225) Jean Cayer, Saint-Onésime (0591) 4e prix: 100\$ 5e prix: 100\$ Étienne Mathieu, Saint-Pacôme (3134) 6e prix: 100\$ Pierre Calestagne, Saint-Pascal (3476) 7e prix: 100\$ Jacques Demers, La Pocatière (1128) Sylvie Dumais, La Pocatière (3256) 8e prix: 100\$ Jany St-Pierre, Saint-Aubert (1484) 9e prix: 100\$ 10eprix: 100\$ Micheline Deschenes & Lucie Bossé, La Pocatière (1211)

11°prix : 100\$ Jérôme Dubé, Saint-Pacôme (0065) 12°prix : 100\$ Hélène Anctil, Saint-Gabriel (3958) 13°prix : 100\$ Mélanie Dumont & Jenny Cloutier

La Pocatière (0901)

Le Club Optimiste remercie toute la population de Saint-Pacôme et des environs de leur encouragement. Merci aux duchesses et à tous les bénévoles d'avoir collaboré à la vente des billets! Grâce à vous, ce fut un succès!





Participez au Défi Santé 5/30 Équilibre 2010

Positif et motivant, le *Défi Santé* invite petits et grands de 4 ans et plus à passer à l'action pour leur santé, à leur rythme et dans le plaisir.

Nouveauté en 2010: l'ajout du volet Équilibre au «5/30» pour emprunter une approche plus globale de la santé qui souligne l'importance de s'occuper de son corps mais aussi de sa tête!

Que vous ayez déjà de bonnes habitudes de vie ou que vous souhaitiez en adopter, le Défi Santé 5/30 Équilibre, c'est pour vous!

EN QUOI CONSISTE LE DÉFI SANTÉ 5/30 Équilibre?

En vous inscrivant au Défi Santé, pendant 6 semaines, du 1er mars au 11 avril 2010, vous vous engagez `

- manger mieux... soit au moins 5 portions de fruits et légumes par jour (objectif 5)
- bouger plus... soit au moins 30 minutes par jour (objectif 30)
- prendre soin de vous... en visant un objectif pour améliorer votre équilibre de vie
- (objectif Équilibre au choix parmi 5)

« 5 », « 30 », « Équilibre », c'est la base du *Défi Santé*.

Deux objectifs Plus sont proposés à ceux qui souhaitent aller plus loin :

- Consommer assez de produits laitiers
- Améliorer son cardio

En savoir plus sur les objectifs du Défi Santé »» COMMENT VOUS INSCRIRE?

Seul, en famille, en équipe avec des amis ou des collègues, **inscrivez-vous avant le 1er mars sur DefiSante530Equilibre.ca**... **et passez le mot !**



SAVIEZ-VOUS QUE C'EST EN 1995 QU'A EU LIEU LA PREMIÈRE MARCHE DES FEMMES ? LA MARCHE DU PAIN ET DES ROSES. LE 26 MAI 1995, 850 FEMMES DE TOUT LE QUÉBEC ONT CHAUSSÉ LEURS SOULIERS ET ONT MARCHÉ VERS QUÉBEC AVEC 9 DEMANDES. ELLES RÉCLAMAIENT DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS DES CHANGEMENTS VISANT L'AMÉLIORATION DE LEURS CONDITIONS ÉCONOMIQUES. PENDANT 10 JOURS, LES MARCHEUSES ONT REÇU UN APPUI MASSIF DE LA POPULATION. LE 4 JUIN 1995, APRÈS 200 KM DE MARCHE, PRÈS DE 20 000 PERSONNES LES ATTENDAIENT À QUÉBEC POUR APPUYER LEURS DEMANDES.

Cinq ans plus tard, ce fut la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Le 8 mars 2000 marque l'inauguration officielle de la Marche mondiale des femmes. Inspirée par le succès et les résultats de la Marche Du Pain et des roses, la Fédération des Femmes du Québec a proposé aux divers mouvements des femmes du monde de poser des actions nationales et mondiales pour marquer l'urgence d'agir pour contrer la pauvreté et la violence faite aux femmes. La Marche mondiale des femmes de l'An 2000 a mobilisé 5,000 groupes provenant de 157 pays différents. Au Québec, plus de 30,000 femmes ont marché. Certaines se sont rendues jusqu'à Ottawa et une importante délégation québécoise a marché à New York où la pétition de la Marche signée par plus de 5 millions de femmes de partout à travers le monde a été déposée aux Nations Unies.

En 2005, exista la Marche mondiale des femmes pour l'humanité. Alors que des dizaines de milliers de femmes sont réunies au Brésil pour le lancement de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité et des actions de la Marche mondiale des femmes 2005, au Québec et dans le Bas Saint-Laurent, le 8 mars marquera le début de nos actions et de la campagne de pression politique pour obtenir nos revendications.

La Charte mondiale des femmes pour l'humanité propose de construire un monde où les libertés de toutes et de tous sont respectées. Ce monde est basé sur l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. C'est à Québec, le 7 mai 2005, que les femmes se sont rassemblées pour accueillir la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, arrivée par bateau en compagnie des déléguées internationales qui l'accompagnent.

En 2010 aura lieu la troisième édition de la Marche mondiale des femmes et un grand rassemblement se prépare partout au Québec dont l'événement de clôture aura lieu le 17 octobre à Rimouski. C'est sous le thème : Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche !, que les activités se dérouleront du 8 mars au 17 octobre 2010. Pour information, contactez Judith Dionne au 418-492-1449.

Source : Isabelle Després

Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska.









Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
	1	2 Réunion du Conseil municipal Récupération 1	3	4 Âge d'Or : cartes	5 Récupération 2	6	
7	8	9 Vidanges 1	10	11 Âge d'Or : cartes	12 Vidanges 2	13	
14	15	16 Récupération 1	17	18 Âge d'Or : cartes	19 Récupération 2	20 Jeux de société à 19h30	
21	22	23 Vidanges 1	24	25 Âge d'Or : cartes	26 Vidanges 2	27 Âge d'Or : danse	
28	29	30 Récupération 1	31	HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIO : Les mardis de 18h30 à 20h30 et Les dimanches de 10h00 à 12h00 Téléphone : 418 852-2356 poste 2			

ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois de mars

Rosette Milliard	2	Denise Lebel	13	Benoît Gagnon	24
Fernand Lévesque	4	Martine Dionne	18	Gemma Mercier	26
Jocelyne Bourgault	7	Rita L. Gagnon	18	Pierre Grand-Maison	26
Raymond Thériault	9	Marcel Pelletier	23	Jacques Dubé	27
Thomas Boucher	11			·	

HORAIRE DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2009-2010

	Heure	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avant-midi	7h00 à 12h00	Patinage	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Entretien	Hockey
Après-midi	12h00 à 15h00	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage
	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
	15h15 à 18h00	Patinage	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Patinage
Soirée	18h30 à 21h30	Hockey	Hockey	Patinage	Hockey	Patinage	Hockey	Hockey



GUICHET AUTOMATIQUE 24 HEURES PAR JOUR 7 JOURS PAR SEMAINE Siège social 7, rue Caron CP 68 St-Pacôme (Québec) GOL 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 15 mars 2010 Date de parution : 24 mars 2010